

Corsier-sur-Vevey

c'est par la concorde que les petites choses grandissent

Rapport de Gestion de la Municipalité de



Exercice 2024





La course annuelle s'est déroulée le samedi 7 septembre 2024.

Au programme : déjeuner au Restaurant Da Costa de Fenil-sur-Corsier, suivi de la visite de la centrale à bois des Toveires à Vevey. Repas au Golf Hôtel René Capt de Montreux puis visite à choix entre le Fort ou le Château de Chillon à Veytaux



Le personnel communal et la Municipalité ont vendangé la vigne communale le samedi 12 octobre 2024

Généralités

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34)
- du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 23 juillet 2021 (art. 94)

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

Conseil communal

M. François Rittmeyer a assuré la présidence du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2024 et M. Fabrice Coppex lui a succédé depuis le 1^{er} juillet. Mme Céline Morier a assuré la fonction de secrétaire du Conseil communal, secondée par Mme Natalija Simic en qualité de secrétaire suppléante lors des élections et votations. Mme Nena Simic a occupé le poste d'huissière jusqu'au mois de février et Mme Sylvia Rossier lui a succédé à partir de la séance du 18 mars 2024.

Le Conseil communal a tenu 5 séances : les 18 mars, 10 juin, 23 septembre, 28 octobre et 9 décembre 2024.

Les préavis et rapports suivants ont été déposés, examinés, adoptés, amendés ou refusés :

- | | |
|--------------------|--|
| Préavis no 01/2024 | Demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'immeuble de la rue du Château 3 bis ainsi que pour la conception d'une toiture solaire photovoltaïque du parking attenant |
| Préavis no 02/2024 | Demande de crédit pour le déplacement et la mise en conformité des arrêts de bus au centre du village, pour respecter la loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand |
| Préavis no 03/2024 | Achat de l'immeuble no ECA 606 sis à la rue du Collège 5, parcelle no 282, à Corsier-sur-Vevey |
| Préavis no 04/2024 | Demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade - <i>Refusé</i> |
| Préavis no 05/2024 | Demande de crédit pour les travaux de réfection et d'amélioration énergétique de l'immeuble sis à la rue Centrale 3 |
| Préavis no 06/2024 | Comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL) |
| Préavis no 07/2024 | Comptes 2023 du Fonds culturel Riviera (FCR) |
| Préavis no 08/2024 | Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2023 |
| Préavis no 09/2024 | Arrêté d'imposition pour l'année 2025 |
| Préavis no 10/2024 | Révision du statut du personnel communal - <i>Amendé</i> |
| Préavis no 11/2024 | Demande de crédit pour la réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement à la route de Châtel-St-Denis, entre le sentier du Mont et la sortie de localité côté Chardonne |
| Préavis no 12/2024 | Demande de crédit pour la prise en charge financière des mesures de sécurisation mises en œuvre suite à l'éboulement du 2 février 2024 à Fenil |



Préavis no 13/2024	Révision partielle des statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera
Préavis no 14/2024	Nouvelle demande de crédit pour la réfection et le réaménagement de la route de l'Esplanade
Préavis no 15/2024	Validation du Plan d'affectation « Carlo Hemmerling II » mis à l'enquête en 2024 et levées d'oppositions
Préavis no 16/2024	Comptes 2023 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Préavis no 17/2024	Budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Préavis no 18/2024	Budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis no 19/2024	Budget 2025 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 20/2024	Budget communal 2025
Réponse no 01/2024	Réponse à l'interpellation concernant les violences domestiques.

Le bureau électoral s'est occupé, en collaboration avec le greffe municipal, des votations fédérales des 3 mars, 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2024



Votations fédérales

3 mars

- Initiative populaire du 28 mai 2021 «mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)»
- Initiative populaire du 16 juillet 2021 «pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»

9 juin

- Initiative populaire « maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes) »
- Initiative populaire « pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative d'allègement des primes) »
- Initiative populaire « pour la liberté et l'intégrité physique»
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

22 septembre

- Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) »
- Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

24 novembre

- Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)
- Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
- Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Arianne Rouge
Syndique

Bernard Schär
Municipal

Pierre-André Debétaz
Municipal

Michel Ceppi
Municipal
Vice-syndic 2023/2024

Hervé Liniger
Municipal
Vice-syndic 2024/2025

Cédric Desmet
Municipal

Christian Kaelin
Municipal

Municipalité

L'organisation de la Municipalité s'est présentée comme suit :

Administration, Aménagement du territoire et police des constructions

- Administration générale
- Aménagement du territoire
- Police des constructions
- Comité de Direction du BTI
- CORAT
- Agglomération
- Commission de salubrité
- Déléguée au Conseil intercommunal de l'ASR

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes

- Finances, économie
- Culture
- Tourisme
- Sociétés locales et Société de Développement
- Cultes
- Naturalisation

Bâtiments & Transports

- Bâtiments communaux
- Commission de salubrité
- Fondation Doret
- Transports publics

Voirie, Gestion des déchets, Routes et chemins

- Routes et chemins
- Signalisation et circulation
- Voirie, parcs et jardins
- Gestion des déchets / déchèteries
- Cimetières
- Délégué à la SATOM

Développement durable & domaines

- Développement durable
- Vignes
- Environnement
- Forêts
- Terrains agricoles
- Naturalisation
- Représentant Conseil des 50 de l'UVC

Cohésion sociale, Jeunesse & Sports

- Santé publique et Services sociaux
- Logistique (informatique)
- Association scolaire (pré et parascolaire, éducation, jeunesse et prévention)
- Sports

Eaux & Travaux, Sécurité

- Gestion des eaux et épuration
- Délégué au SIGE
- Services publics
- ASR (Police, SDIS, ORPC, Ambulances)
- Société de sauvetage

La Municipalité a édité quatre numéros lesquels ont été distribués en mars, juillet, septembre et novembre.

Le Greffe municipal rédige ou corrige les textes à faire paraître. Le site www.corsier-sur-vevey.ch permet de visionner les derniers numéros édités.



« Seul on va vite,
ensemble on va loin. »
Proverbe africain

La charge des municipaux, ressortant de l'année écoulée, se présente comme suit :

- une part fixe correspondant à la fois à la responsabilité de la charge publique, à l'analyse des dossiers et à la participation aux séances hebdomadaires de la Municipalité, ainsi qu'à la participation aux séances du Conseil communal (pour mémoire cette part est rémunérée sous la forme d'une indemnité fixe versée 12 fois à laquelle s'ajoute un droit aux vacances de 10.64%) ;
- une part variable payée sous forme de « vacations », dont le tarif horaire a été fixé à CHF 58.00, auquel s'ajoute également un droit aux vacances de 10.64%. En 2024, 2'697 vacations ont été versées pour les 7 municipaux, dont 668 à la syndique, ce qui représente une moyenne de 338 heures annuelles pour les autres membres de la Municipalité. Pour mémoire, en 2023, le total des vacations s'était élevé à 2'496 dont 671 pour la fonction de syndique.

Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 624 lettres (711 en 2023) par le Greffe municipal. Le courrier électronique, bien que non quantifié, est devenu prépondérant et un nombre très conséquent de courriels a été géré par l'administration communale. Le registre des procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité comprend 307 pages (300 en 2023). S'ajoutent à cela les réponses aux interventions du Conseil communal, les procès-verbaux des séances spéciales, la rédaction des préavis, rapports, circulaires, avis dans les journaux, permis de construire, l'organisation des élections et votations, la tenue du registre civique, l'administration des immeubles et jardins communaux, la gestion du personnel, la location des salles communales, la réception et la diffusion du courrier en interne et aux municipaux, le classement et l'archivage, l'accueil au guichet.

Personnel communal

En 2024 l'état nominatif du personnel était le suivant :

Administration communale

Benoît Demierre, responsable de l'administration

Magali Décosterd, secrétaire municipale adjointe

Maria Dolores Abella, adjointe à la bourse communale

Christelle Bösch, préposée à l'office de la population

Viviane Davaz, secrétaire

Carine Meister, secrétaire

Maxim Egorov, apprenti employé de commerce CFC dès le 12 août

Service des bâtiments communaux

Vincent Dellsperger, responsable du service bâtiments & développement durable

Yvan Schmid, adjoint au responsable du service bâtiments & dévelop. durable

Helena Ferreira

Hernâni Gonçalves Dos Santos

Denis Jamini

Christian Jaquier

Belgin Özdemir

Jérémy Pfefferlé

Jordan Mbokina, apprenti agent de propreté CFC

Ibrahim Koç, apprenti agent de propreté AFP dès le 12 août

Martine Berchem

Corinne Bonjour

Catherine Chaudet

« Certains veulent que ça arrive, d'autres aimeraient que ça arrive et quelques-uns font que ça arrive. »
Michael Jordan



www.trait-union-corsier.ch

Béatrice Chollet
Christophe de Graffenried
Jacqueline Denis
Claudine Juillard jusqu'au 30 juin (retraite)
Thomas Pauchard dès le 1er juin
Tofiq Rahmani jusqu'au 31 juillet
Patricia Rizzo
Simone Vigneron

Service de voirie

Nicolas Grangier, responsable du service de voirie

Alexandre Chaudet, adjoint au responsable du service de voirie
Francis Arrot
Tiago Miguel Costa Lopes
Jorge Fernando De Oliveira Lopes
Ljubisav Stevanovic

Damien Grandjean, apprenti agent d'exploitation CFC jusqu'au 31 juillet
Dany Zeferino, apprenti agent d'exploitation CFC dès le 1^{er} août
Francisco Zeferino
Christophe Décosterd
Loïc Brancourt † 15 mars

Organistes

Peter Braganza
Emile Sécheret
Manon Goyon

Trait d'union

Maurine Volet, coordinatrice de la vie communale et associative

Bureau technique intercommunal

A consulter dans le rapport d'activité du BTI (cf. annexe).

Vie communale et associative

Trait d'Union - rapport d'activité 2024

L'année 2024 a, à nouveau, été riche en événements et en collaborations visant à renforcer le lien entre les habitantes et les habitants, ainsi qu'avec les sociétés locales.

Les principales actions et moments forts ont été :

Le Coup de balai

La Commune a participé pour la première fois au « Coup de balai », une action citoyenne qui a rencontré un franc succès.

Par groupes, les participants ont cheminé le long des cinq parcours à travers la Commune durant environ deux heures, ramassant au fur et à mesure les déchets.

Malgré une météo fraîche, une quarantaine de personnes a participé activement à cette matinée, ce qui a permis la récolte de plus de cent kilos de déchets.

Suisse bouge

Pour la deuxième année consécutive, la Commune s'est inscrite au programme Suisse Bouge.

En mai, dans le cadre de cet événement national, il a été constaté une hausse de la participation au cours de fitness urbain, mis gratuitement à disposition des habitants. La journée poly-sportive du 18 mai a marqué un moment clé avec notamment l'inauguration du **parcours santé** installé dans le village. Cet

événement s'est clôturé par un tournoi de pétanque supervisé par les boulistes locaux. Sur l'ensemble de la journée, environ 60 personnes ont pris part aux activités et sont reparties satisfaites de leur expérience.

Une coordination étroite avec les écoles a également permis d'intégrer le parcours santé dans les activités sportives des élèves, contribuant ainsi à augmenter les minutes de mouvement comptabilisées pour la Commune. Grâce à ces efforts, Corsier-sur-Vevey a totalisé 50'449 minutes, se classant au 75^{ème} rang sur 362 communes dans la catégorie B.



Fête nationale du 1^{er} août

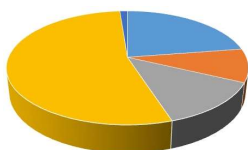
La fête nationale a été quelque peu perturbée par un orage en fin d'après-midi, ce qui a retardé le début des festivités.

Toutefois, une fois la tempête passée, près d'une centaine de personnes se sont rassemblées pour profiter de la musique et célébrer ensemble cet événement patriotique. Les animations pour enfants, telles que la création de lampions suivie du cortège, ou encore le stand de grimage et maquillage ont rencontré un franc succès auprès des familles.

Tâches et organisation

L'activité de coordination peut être répartie en trois grandes catégories : tâches administratives, animations/coordination en présentiel et communication.

De manière générale, la répartition du temps de travail s'est articulée comme suit :



- Tâches administratives : 30 %
Gestion des mails, appels téléphoniques et messages pour des demandes liées aux salles, au matériel, ainsi qu'à diverses sollicitations, notamment celles de POCAMA
- Animation / coordination : 45%
Recherche et demandes de devis, organisation et planification des animations, divers rendez-vous et séances, coordination avec les sociétés partenaires, ainsi que la gestion des événements directement sur place.
- Communication : 15 %
Participation à diverses séances et rencontres, mise à jour du site internet communal, transmission des informations destinées au journal communal « Le Corsiéran ».
- Divers : 10 %
Réponse à diverses demandes et mandats municipaux.

Saison culturelle

La saison culturelle organisée par la Commune, à l'intention des habitantes et habitants, durant cette année 2024 a vu la création de trois événements, à savoir :



- Deux concerts de Jazz and Blues :

En juin, un concert du groupe « Modestiny » au Parc Chaplin ; un Blues des collines jurassiennes avec des chansons originales et quelques reprises revisitées.

En août, un concert du groupe « The Fats Boys & Rhythm » au Temple ; concert hommage au célèbre pianiste New Yorkais Fats Waller.



- Femmes Artistes : un événement artistique qui met en valeur l'art réalisé par des femmes.

Deuxième édition d'un symposium de sculpture sur bois, en septembre dans le Parc Chaplin, auquel ont contribué trois artistes : Mesdames Ariana Gasperina, Daniela Romagnoli et Jitka Kusova.

Leurs œuvres réalisées devant le public durant la semaine du Symposium ont été ensuite exposées dans le Parc durant les mois suivants.

Affaires sociales

Agence régionale d'Action Sociale Riviera

Le rapport de l'agence régionale d'Action Sociale est consultable sur le site www.arasriviera.ch et quelques informations sur l'année écoulée se trouvent en pages 41 et 42 de l'annexe au présent rapport.

ASANTE SANA

Le rapport annuel de l'association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois est consultable sur le site www.cms-vaud.ch/asantesana.

Les contributions communales

Les communes vaudoises participent aux dépenses sociales cantonales. Cette participation se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions communales versées à des Institutions communales ou régionales	1'167'074.80	1'076'606.85
Polyval	1'000.00	1'000.00
Préparation à la retraite	1'814.50	1'683.50
Passeport-Vacances	2'140.00	2'700.00
ARAS - Buts optionnels	25'134.45	22'359.05
Commission prévention Riviera	3'429.00	3'366.00
Réseau LAC / REVE	706'889.65	686'529.85
Garderie/Jardin d'enfants La Tourmaline	2'000.00	2'000.00
Ondîne (accueil extra-scolaire)	424'667.20	356'968.45
Subventions communales versées à des Institutions cantonales	2'192'230.50	2'462'846.65
Participation à la cohésion sociale	2'168'444.80	2'438'993.00
Société Vaudoise de Probation	200.00	200.00
Fondation accueil de jour	17'140.00	16'835.00
Inspectorat du Travail	6'445.70	6'818.65
Fonds social		
Total net des mouvements	0.00	35'000.00

Nonagénaires

Mesdames Maria Giani, Maria Pilet, Eliane Paillard, Yvette Jornod, Andrée Crausaz et Lise-Lotte Perret-Gentil-dit-Maillard, ainsi que Messieurs Onorio De Cecco et Georges Thévenin ont fêté leur nonantième anniversaire en 2024. Afin de présenter ses meilleurs vœux, une délégation municipale respectant le choix de chacune et chacun, leur a rendu visite.

Actions communautaires

L'année 2024 a permis d'officiallement lancer le groupe « Seniors à Corsier », à la suite des deux années d'accompagnement des experts de Pro Senectute dans le cadre du projet Actions Communautaires.

« Seniors à Corsier » organise le café-rencontre du lundi, diverses sorties et activités au long de l'année afin de renforcer le lien entre les seniors.





Sortie des aînés

Le mercredi 22 mai 2024, quelques 140 seniors ont pu participer à une excursion dans l'Emmental afin de visiter une fromagerie et les ateliers de fabrication de l'Emmentaler, ainsi que la sellerie Blaser où ils ont pu découvrir la fabrication d'un collier grison, idéal pour l'attelage ou le débardage à cheval. Le maintien et l'organisation de cette belle journée en faveur des aînés sont rendus possibles grâce au soutien de la Fondation Haeffli-Meylan et de la Commune ainsi que de deux bénévoles très impliquées.

Police des constructions

L'examen des projets, conformément aux dispositions légales et réglementaires, a été réalisé au cours de l'année 2024. Le rapport d'activité du Bureau Technique Intercommunal (BTI) ainsi que les comptes de l'année 2024 sont annexés à ce document.

Le nombre de permis de construire a légèrement baissé, mais les demandes pour des travaux d'entretien, d'installation de capteurs solaires et de pompes à chaleur ont augmenté. Le BTI a observé une tendance à la reconstruction de bâtiments sur des parcelles importantes, entraînant un contrôle renforcé des chantiers.

L'entrée en vigueur en 2023 du règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire a eu un effet bénéfique, incitant les demandeurs à accorder une plus grande attention à leurs dossiers.

En 2024, plusieurs modifications législatives ont affecté les procédures.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrnP) en 2023, ainsi que de son règlement d'application en juillet 2024, a entraîné des modifications importantes. Un groupe de travail a été formé pour élaborer un nouveau règlement, et un inventaire des arbres remarquables est en cours de réalisation.

Les changements législatifs en matière d'énergie ont permis de simplifier les démarches pour l'installation de pompes à chaleur, nécessitant désormais seulement une annonce communale.

Enfin, le droit de recours reste largement utilisé pour contester les décisions municipales, ce qui allonge et complexifie les démarches, tout en engendrant des coûts significatifs.

Aménagement du territoire

Divers dossiers ont été traités durant l'année, dont les principaux sont énumérés ci-après :

Zones de réserves

Les zones réservées ont été prolongées jusqu'en juillet 2026 ou jusqu'à la mise à l'enquête du PACom, qui les intégrera dans son plan et son règlement.

PAC Lavaux

Les députés ont renvoyé le dossier en commission au vu de la complexité du dossier et des diverses oppositions à traiter.

Plan d'Affectation Communal (PACom)

La révision du plan d'affectation communal, en parallèle dans les 4 communes du Cercle, s'est poursuivie en 2024 sous la supervision du bureau Plarel SA et du Bureau Technique Intercommunal. Après huit mois d'analyse, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a rendu son examen préalable le 14 mars 2024, soulevant diverses remarques nécessitant des ajustements.



Plusieurs séances ont eu lieu entre les parties concernées pour modifier les plans et règlements. Par ailleurs, une commission du Conseil communal a été nommée pour accompagner le processus et garantir une bonne compréhension des enjeux avant l'adoption du préavis.

Plans d'Affectation Communaux (PA)

Le Conseil communal a approuvé le préavis 15/2024 PA « Carlo Hemmerling II » dans sa séance du 9 décembre 2024.

Projet d'Agglomération (PA5) et Plan Directeur intercommunal (PDI) pour la partie Vaudoise

En 2024, l'agglomération Rivelac a poursuivi deux projets majeurs : le Plan directeur intercommunal – Projet d'Agglomération de 5^e génération (PDI-PA5) et la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA). Après une phase de consolidation impliquant de nombreuses séances, ces projets ont été soumis à l'examen cantonal, puis à des consultations auprès de la population durant l'automne.

Ils ont également été présentés lors de séances dans les conseils communaux. La consultation publique relative au PDI interviendra dans un deuxième temps.

Par ailleurs, le bureau technique d'agglomération a été réorganisé après le départ de sa directrice, adoptant un fonctionnement plus horizontal sous la coordination de Johan Grossmann.

Le Comité de pilotage (COFIL) de Rivelac, composé de représentants de plusieurs communes et cantons, ainsi que le bureau technique, ont joué un rôle clé dans l'avancement de ces initiatives.

Cartoriviera

En 2024, plusieurs nouveautés viennent enrichir les données de Cartoriviera. Parmi elles, de nouvelles données LIDAR offrent une modélisation du relief encore plus précise. Acquises lors d'un vol aérien en juin 2024, ces informations permettent d'affiner le modèle de terrain.

Le géoportail 3D de Cartoriviera propose une vision tridimensionnelle immersive, facilitant l'analyse et la compréhension du territoire. Cet outil permet l'intégration d'objets qui facilite les prises de décisions.

Une mise à jour avec de nouvelles orthophotos a été réalisée en mars 2024.

Enfin, la mise à disposition de la carte des sondes géothermiques admissibles, fournie par le canton de Vaud, constitue un outil pour les études énergétiques et le développement durable.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Cette commission était composée de Mme Jocelyne Henry Baudois, Mme Leila Khouri-Dagher, Mme Jessica Ribeiro démissionnaire, remplacée par Mme Manuela Marquis, M. Vincent Volet ainsi que d'un avocat, une architecte-paysagiste, un urbaniste, un architecte, deux membres du BTI, de la Syndique et du Secrétaire municipal.

La commission a examiné plusieurs projets de transformation, rénovation et démolition-reconstruction de bâtiments au cours de l'année 2024 dont le projet communal Château 3bis.



Bâtiments

Salles communales

La statistique du nombre d'occupation est la suivante :



	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Grande salle	42	36
Salle de Château 2	136	138
Salle du Château 4 (Conseil Communal)	102	109
Pavillon Chaplin	110	113
Rotonde	53	46
Four banal	21	14
Caveau – Centrale 1	47	64

Un service de piquet (week-end et fériés) a été introduit depuis le mois d'août 2024 pour l'intendance et la gestion des salles communales.

Loyers communaux

Au vu des variations minimales du coût de la vie et du taux hypothécaire, les loyers des immeubles communaux n'ont pas été modifiés en juillet 2024.

Extension du Collège

Les différentes études préliminaires ont permis d'aboutir à l'élaboration du cahier des charges d'un MEP (mandat d'études parallèles) pour l'agrandissement du site scolaire. Au préalable un jury composé de divers spécialistes a été constitué pour accompagner le projet. Le cahier des charges a été annoncé publiquement en août 2024 (procédure de sélection ouverte) et 26 dossiers de candidatures ont été reçus parmi lesquels cinq candidats ont été retenus par le jury en raison de leurs compétences, de leurs références et de la qualité de leur première approche du projet. Ces candidats travaillent actuellement chacun sur une proposition qui sera suivie, jugée puis présentée d'ici la fin de l'année 2025.



Bâtiments scolaires

- UAPE Ondine : le revêtement de la terrasse a été rénové et de grands parasols permettant de l'ombrager ont été installés, améliorant ainsi de manière significative le confort d'utilisation de ce lieu.
- Garde-corps : une analyse sécuritaire a été effectuée autour du complexe scolaire et diverses mises en conformité ont été exécutées afin de garantir la sécurité des élèves et des autres usagers.
- Collège Pléiades : une fenêtre a été créée dans la salle Egzekool située au sous-sol du collège (anciens abris PC) et permet d'amener de la lumière du jour et de la ventilation naturelle bienvenue lors de l'utilisation de ce local par le service animation jeunesse.
- L'équipement multimédia pour l'enseignement continue à se moderniser.
- Production de chaleur : la chaudière à gaz du complexe scolaire a dû être réparée à la suite de fissures. Toutes les mesures de suivi et d'entretien sont prises pour que cette production de chaleur datant de 1995 nous rende service quelques années encore d'ici aux futurs travaux de l'extension du site scolaire.
- Un projet d'optimisation des consommations de chaleur (gaz) et d'électricité des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire a été mené durant l'été 2024. Il inclut l'amélioration du mode de réglage des installations techniques, la suppression de la production d'eau chaude centralisée au Collège Léman, l'installation d'un chauffe-eau pompe à chaleur (PAC) au collège Jaman, ainsi que la suppression de l'eau chaude dans les sanitaires et donc l'installation de quelques petits



Quelques 10'450m² de panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits de la Commune, ainsi qu'un peu plus de 1'100m² de panneaux solaires thermiques.



chauffe-eaux décentralisés dans certains locaux selon besoin (cuisines, salles de science, locaux de nettoyage, infirmerie, etc.)

- Collège Jaman : après une étude d'ingénieur énergétique et afin d'améliorer le confort thermique des classes souvent exposées à des surchauffes importantes, un projet d'une meilleure gestion de la surchauffe estivale a été mis en œuvre. Une nouvelle stratégie de ventilation traversante diurne/nocturne a été mise en place et les stores vétustes datant de 1995 ont été remplacés. Ils sont maintenant pilotés automatiquement par des moteurs radiocommandés. L'intégration de grilles pare-pluie sur les ouvrants de la façade Ouest a été implémentée.
- Clés / accès aux collèges : suite de la modernisation et de la mise à niveau des accès aux bâtiments scolaires (remplacement des cylindres et des clés).
- Collège Pléiades et Léman : suite du remplacement et de l'extension des casiers des élèves par des systèmes robustes et verrouillables par cadenas personnel.
- Salles de gymnastique : révision et remplacement périodique partiel du matériel des salles de sport.
- Préau : installation de mobilier extérieur pour le confort des élèves (tables et bancs).
- AMOK : Une procédure et un système d'alarme AMOK ont été installés dans les collèges ainsi que dans le pavillon provisoire de la Bourgette. Ce dispositif vise à alerter rapidement en cas de menace grave envers la collectivité. Bien qu'il ne repose pas sur des moyens physiques de protection, ce système permet de déclencher une réaction appropriée et coordonnées grâce à des instructions précises à suivre, afin de se mettre en sécurité au mieux selon la situation.

Autres bâtiments

Château 4 (maison de Commune) :

- Les diverses pannes survenues en 2023 sur la pompe à chaleur datant de 2012 ont nécessité le remplacement du compresseur.
- Une étude d'optimisation du mode de réglage des installations de chauffage et de ventilation de la salle communale, moyennant l'installation de commande à distance et de sondes ambiantes (qualité d'air, température et humidité) a été mis en œuvre.
- 2^{ème} étape de la réfection des volets (menuiserie et peinture).

Pinte du Châtelard :

Les travaux de rénovation, commencé en mai 2023, se sont poursuivis tout au long du 1^{er} semestre 2024. Malgré la complexité du chantier le planning a été respecté et la Pinte a pu réouvrir ses portes le 17 juillet 2024 pour le plaisir de tous et toutes.

Rue Centrale 3 :

À la suite des phases de projet menées durant le 2^{ème} semestre 2023 et le 1^{er} semestre 2024, le préavis du crédit de construction ayant été accepté par le Conseil communal, les travaux de rénovation de l'immeuble ont débuté en août et se poursuivent jusqu'au mois de mai 2025.



Château 3 bis :

A la suite d'une démarche participative en 2023 concernant l'affectation à donner à ce bâtiment, diverses variantes d'aménagement et de transformation ont été étudiées et un projet a été développé au second semestre 2024. Il a été présenté à la commission d'urbanisme, au Conseil communal et aux voisins intéressés.

Après quelques petits ajustements le projet s'est développé pour aboutir au dépôt du dossier d'enquête dans les premiers mois de 2025 et à la préparation d'un préavis pour une demande de crédit de construction qui suivra courant 2025.

Château 2 :

Dans la deuxième partie de l'année 2024, la banque Raiffeisen ayant annoncé la résiliation de son bail pour juin 2025, une réflexion a été menée par la Municipalité puis une étude a été confiée à un bureau d'architecte afin d'évaluer la faisabilité de diverses variantes d'aménagement et d'assainissement de cet édifice. Divers paramètres sont venus influencer ces études qui se poursuivent dans le 1^{er} semestre 2025 dont l'objectif est d'aboutir à un projet de réaménagement et de rénovation.

Immeuble - rue du Collège 5 :

La Commune a fait l'acquisition de ce bâtiment dont la parcelle jouxte le site scolaire. trois appartements sont loués et le quatrième vacant a fait l'objet d'un rafraichissement léger permettant de reloger de manière provisoire une famille de l'immeuble de la Rue Centrale 3 durant les travaux de rénovation de ce dernier.

Chapelle des Monts-de-Corsier :

De nombreux travaux ont été menés à bien, de la rénovation de la peinture historique de la cage d'escalier menant au clocher, en passant par l'assainissement complet de l'éclairage (passage au LED), ainsi que la réfection des pieds de fenêtres historiques, la sécurisation des accès extérieurs et la mise en passe communale de l'ensemble des portes et accès.

Edicule public de l'Esplanade :

La rénovation complète de l'édicule public de l'Esplanade s'est déroulée de janvier à mai 2024. Les deux WC publics ont été entièrement rénovés avec conformité PMR pour l'un d'entre eux. Le local de la voirie attenant a également bénéficié d'un rafraichissement bienvenu.

Temple Saint-Maurice :

L'orgue du Temple a été révisé et réparé.

Développement durable

Sur la base du diagnostic climatique intercommunal mené courant 2022 et avec l'aide du même mandataire, une démarche participative a été menée (trois ateliers thématiques) afin d'élaborer notre plan énergie climat communal (PECC). Cette démarche a permis de travailler sur la préparation d'un document présentant l'engagement de la Municipalité dans le domaine du climat, de l'énergie et de la durabilité et qui sera présenté courant 2025.

La commission Agenda 21 s'est réunie deux fois durant le 1^{er} semestre 2024 puis a été intégrée aux trois ateliers participatifs pour l'élaboration du PECC dont les thématiques sont : énergie et mobilité, mesures transversales et adaptations au changement climatique.





Energie renouvelable

Depuis le 1^{er} avril 2024, tous nos bâtiments scolaires et communaux consommant du gaz naturel pour le chauffage sont désormais sous contrat 100% biogaz (neutralité carbone).

Fontaines

Grâce à un travail conjoint avec le service de voirie, le débit d'eau des fontaines publiques a été réduit de 67% en moyenne permettant d'économiser ainsi plus de 18 millions de litre d'eau potable par an, soit l'équivalent de plus de sept piscines olympiques.

Récupération d'eau de pluie

L'édicule public de l'Esplanade a été équipé d'une récupération d'eau de pluie utilisée par le service de voirie pour l'arrosage des aménagements fleuris et arborés du parc Chaplin.

Eclairage efficient

Nouvelle étape dans l'assainissement de l'éclairage obsolète et souvent énergivore. Divers bâtiments et locaux ont été équipé de sources LED à haute efficacité énergétique (Chapelle des Monts-de-Corsier, collèges, salle communale de Château 2, WC publics du Châtelard et de l'Esplanade).

Routes et chemins

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés et les divers chantiers communaux se sont déroulés selon le programme établi. Une campagne annuelle de vidange des sacs de route a été réalisée, comme à chaque printemps, afin d'assurer une évacuation optimale des eaux de pluie durant le reste de l'année.



Dans le cadre du préavis relatif aux réfections des chemins agricoles (AF), les travaux se sont terminés sur le chemin des Espersiers (partie Ouest), au chemin du Burgoz (partie amont), ainsi que sur le chemin de Salauroz. Pour ce dernier, des travaux de finitions seront réalisés au printemps 2025 comme les ensemencements et le marquage.

Le projet de nouvelle canalisation pour diminuer le risque d'inondations dans la zone des Toulayes a dû faire l'objet d'un passage dans les services cantonaux pour autorisations. Ces travaux seront subventionnés au même titre que les chemins AF. En accord avec l'exploitant et le propriétaire, ces travaux ont été décalés au printemps 2025.

Eboulement à Champ de Ban

En collaboration avec l'OFROU et les services cantonaux, l'éboulement a demandé passablement de ressources jusqu'à la sécurisation de la falaise par minage. Les travaux de remise en état ont été réalisés en conservant et réutilisant un maximum de matériaux sur place, dans le but de limiter les coûts globaux de cette opération exceptionnelle.

L'OFROU s'occupera de la démolition et de l'évacuation du bloc en bord de la route de Fenil. Ce bloc gênant les futurs travaux de réfection et réparation du pont autoroutier planifié en 2025 et 2026.

En parallèle de l'éboulement de Champ de Ban, des travaux de réfection et sécurisation d'urgence ont été réalisés à la Vieille Route, juste en amont de l'ancien Café de Fenil à la suite d'un glissement de terrain. Un enrochement de soutènement a été réalisé avec une partie des matériaux récupérés à la suite du minage. Une partie de la glissière de sécurité a dû être remplacée et la chaussée réfectionnée.





L'équipe de voirie se composait au 31 décembre 2024 de 10 collaborateurs, y compris 1 apprenti agent d'exploitation et le personnel engagé dans l'exploitation de la déchetterie de Praz-Libon.



Un partenariat avec la Commune de Corseaux permet une synergie efficace des effectifs des deux services de voirie à la plus grande satisfaction des deux communes.

À la suite de la sécurisation d'urgence du mur de soutènement aux Omballes, les bureaux spécialisés ont été mandatés pour comprendre ce cas et proposer des variantes de réfection de cet ouvrage. Un préavis sera présenté dans le courant de 2025. A ce dossier s'ajouteront les travaux de sécurisation et de renaturation du ruisseau du Bornalet (sous Nant) dont le débordement fin 2023 est une des causes de la détérioration du mur de soutènement.

Les travaux d'entretien et de réfection du trottoir en estacade et du mur de soutènement le long de la route de Châtel-St-Denis ont été réalisés fin 2024. La glissière de sécurité a été totalement remplacée, les montants verticaux étant totalement atteints par la rouille et ne respectant plus les normes en vigueur.

Le projet de réfection et de réaménagement de la route de l'Esplanade, partie aval, a nécessité la préparation de deux préavis suite au refus du Conseil communal. À la suite de la validation du conseil communal de décembre 2024, la planification des travaux et les diverses adjudications ont été réalisées. Les travaux débuteront en mai 2025 pour une durée d'environ 18 mois.

Cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier

Le service de voirie assure l'entretien des cimetières (en dehors des tombes elles-mêmes) en effectuant tontes, fauches, tailles et autres travaux de paysagisme nécessaire.

La creuse des tombes ainsi que l'accompagnement lors d'inhumations font également partie intégrante des tâches allouées au personnel de la voirie.

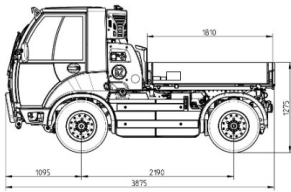
Voirie

Tâches essentielles du service :

- entretien des routes et chemins communaux, dont le réseau est important surtout aux Monts-de-Corsier (environ 30 km) ;
- entretien de trottoirs et de tronçons de routes cantonales ;
- entretien des surfaces vertes au village, en particulier au parc Chaplin et certaines parcelles communales ;
- ornementation florale de l'ensemble de la Commune et arrosage ainsi que taille des arbres et suivi des arbres majeurs communaux ;
- recensement des arbres majeurs et d'importance cantonale ;
- entretien des cimetières, des fontaines et des emplacements pour conteneurs ;
- ramassage de certains déchets encombrants, vidange des poubelles communales, gestion de la micro-déchèterie de la Planie ;
- déneigement des routes et chemins communaux, fraisage des amas de neige sur les trottoirs, rues et places ainsi que pose et dépose de piquets à neige aux abords des routes de la Commune ;
- contrôle périodique et entretien des ruisseaux, coulisses, regards, grilles, réserves incendie, afin d'assurer l'écoulement des eaux, travaux de dégagements lors de fortes pluies et inondations ;
- gestion et exploitation de la déchèterie de Praz-Libon, valorisation et évacuation des différentes matières dans leurs filières respectives ;
- gestion du matériel de signalisation ainsi que mise en place ;
- affichage au pilier public des Monts-de-Corsier (Hautigny).

Véhicules

Le Service de voirie dispose de véhicules pour les diverses opérations décrites précédemment, tels que :



- véhicule Transporter Réform MT 10 X, acquis en avril 2023, utilisé pour le déneigement, l'épavage et l'entretien des routes et chemins ;
- véhicule Lindner Unitrac 102L acheté en 2013 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement, l'épavage et le nettoyage des routes en automne avec une souffleuse ;
- tracteur John Deere acheté en décembre 2023 et utilisé pour le fauchage et l'entretien du parc communal et des surfaces vertes, équipé d'une remorque ainsi que d'une citerne de 800 litres permettant l'arrosage de toute l'ornementation florale du village. Ce véhicule est également utilisé pour le déneigement des trottoirs ;
- véhicule léger Isuzu D-Max, acquis en mai 2022, utilisé pour tous types d'interventions et de transports ;
- véhicule Tremo X56 avec pont basculant acquis d'occasion en juin 2021 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ;
- diverses machines à main telles que fraiseuse à neige, tondeuse à gazon, saleuse, gravillonneuse, et chariot électrique L3T ;
- véhicule électrique Renault Kangoo acheté par Corseaux et loué en fonction du kilométrage attribué à Corsier-sur-Vevey.

Il faut d'autre part rappeler que des tracteurs privés, équipés de lames à neige et conduits par leurs propriétaires, participent au déneigement des routes et chemins aux Monts-de-Corsier, à la demande de la Commune.

Gestion des déchets

Ordures ménagères

Nous récapitulons ci-après le tonnage des ordures et autres déchets ramassés (hors déchèterie de Praz-Libon), ainsi que les charges financières pour la Commune.

		2024	2023
TOTAL RECAPITULATIF			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	896'930	872'623
CHF	Transport	92'714	122'768
CHF	Elimination	104'539	85'055
DECHETS MENAGERS			
<i>Kg</i>	<i>Quantité</i>	513'551	525'362
CHF	Transport	69'178	67'127
CHF	Elimination	57'814	58'299
STATISTIQUES p/habitant			
	Nbre d'habitants	3'389	3'429
<i>Kg</i>	<i>Qté de déchets p/habitant</i>	265	254
CHF	Coût brut p/habitant	58	60
CHF	Coût brut p/tonne	220	236

Office de la population

Evolution de la population de 2017 à 2024 (selon statistique fédérale)

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suisses	2'253	2'274	2'298	2'337	2'303	2'291	2'336	2'309
Etrangers	1'143	1'112	1'065	1'083	1'087	1'076	1'093	1'080
Total	3'396	3'386	3'363	3'420	3'390	3'367	3'429	3'389

Durant l'année 2024 :

- 307 personnes ont emménagé, alors que, dans le même laps de temps, la Commune a vu le départ de 378 habitants ;
- 40 changements d'adresse ont été effectués dans la Commune ;

Déchèterie
intercommunale
« En Praz-Libon »

Le rapport d'activité et les comptes 2024 de la déchèterie de Praz-Libon se trouvent en annexe du présent rapport.



Ces 3'389 habitants se répartissent comme suit :

2'401 à Corsier-sur-Vevey
937 aux Monts-de-Corsier
51 à Fenil



- 16 naturalisations ont abouti (ressortissants des pays suivants : Allemagne, Cameroun, Espagne, France, Italie, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie et Tchéquie).

Nous avons aussi eu le bonheur d'enregistrer 20 naissances (9 garçons et 11 filles) et avons dû constater 21 décès (12 hommes et 9 femmes).

Population résidante permanente au 31.12.2024

	Population suisse		Population étrangère		Total
Corsier-sur-Vevey	2'309	(68.13%)	1'080	(31.87%)	3'389
Blonay – St-Légier	9'548	(76.61%)	2'915	(23.39%)	12'463
Chardonne	2'538	(75.99%)	802	(24.01%)	3'340
Corseaux	1'676	(72.18%)	646	(27.82%)	2'322
Jongny	1'403	(73.03%)	518	(26.97%)	1'921
La Tour-de-Peilz	8'973	(70.04%)	3'839	(29.96%)	12'812
Montreux	14'728	(54.62%)	12'236	(45.38%)	26'964
Vevey	12'166	(60.39%)	7'980	(39.61%)	20'146
Veytaux	612	(58.68%)	431	(41.32%)	1'043

Attestations et divers

L'Office de la population a procédé à l'établissement de 98 cartes d'identité.

Frontaliers

217 frontaliers travaillent à Corsier-sur-Vevey, notamment 122 sont employés chez Merck Serono SA et les 95 autres dans différentes PME de notre Commune.

Demandeurs d'asile

19 demandeurs d'asile séjournent à Corsier-sur-Vevey au 31 décembre 2024. L'Office de la population procède au renouvellement de leur demande d'asile et délivre les autorisations provisoires.

Personnes à protéger

30 personnes de nationalité Ukrainienne détenteur d'un permis S sont inscrites à Corsier-sur-Vevey au 31 décembre 2024.

Chiens

Lors du recensement, il a été dénombré 233 chiens.

Association scolaire intercommunale

Le lien permettant d'accéder au résumé des activités de l'Association scolaire intercommunale en 2024, dont celles du service d'animation jeunesse du Cercle de Corsier (EGZEKO) et de l'accueil parascolaire Ondine est disponible à la page 32 de l'annexe au présent rapport.

Accueil préscolaire

Le rapport de gestion de l'ASICC relatif à l'accueil préscolaire est joint en annexe au présent rapport (voir page 32).

Police, SDIS et Protection civile

Le rapport de l'Association Sécurité Riviera est consultable sur le site : www.securite-riviera.ch.

SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Le rapport du Service Intercommunal de Gestion est consultable sur le site : www.sige.ch

La comparaison entre les comptes 2024 et le budget 2024, ainsi que les comptes 2023, est notamment présentée de manière condensée à la page 5 de la brochure des comptes.

Les commentaires figurant sur les pages paires du document permettent de mieux comprendre les raisons des différences constatées.



Finances et comptes communaux

En complément aux commentaires figurant dans la brochure des comptes annexée, la Municipalité tient à apporter les appréciations suivantes :

Généralités

L'année 2024 se clôture, du point de vue financier, de manière très satisfaisante. La plupart des charges ont été bien maîtrisées et aucun écart significatif n'est à relever entre les dépenses prévues et effectives.

Le résultat 2024 a permis de comptabiliser des amortissements extraordinaires de quelques CHF 921'000.00. Le solde a été quant à lui entièrement porté en augmentation du compte Capital.

Appréciation générale des comptes de résultat

La commune de Corsier-sur-Vevey voit une nouvelle fois ses comptes se clôturer sur un résultat bénéficiaire. Il est par ailleurs intéressant de constater une relative stabilité entre les comptes 2023 et 2024. Cela permet de conserver un regard positif et confiant sur l'avenir financier de la Commune.

Proposition de bouclage

Au vu de l'excédent de recettes de cet exercice, il a été décidé d'attribuer le bénéfice de CHF 106'335.23 au Capital, lequel se voit porter à hauteur de CHF 1'858'858.99.

Détermination du Cash-flow

La page 44 de la brochure des comptes présente la détermination du Cash-flow de l'exercice 2024. Dans ce document, la politique d'amortissement ainsi que d'attribution et de dissolution des réserves est détaillée.

Flux de Fonds

La page 46 de la brochure des comptes présente la reconstitution de la variation de la trésorerie en partant du Cash-flow. La politique d'investissement et de financement s'y trouve explicitée.

Bilan

Comme déjà relevé, suite à l'enregistrement de l'excédent de recettes de l'exercice 2024, le Bilan fait apparaître au Passif un Capital de CHF 1'858'858.99.

Endettement

Au 31 décembre 2024, la Commune présente un endettement financier CHF 2'200'000.00.

Réserves

Les réserves de la Commune sont présentées à la page 55 laquelle permet, outre l'identification des réserves affectées, de visualiser la part des réserves bloquées dans des préavis adoptés et ouverts ainsi que la part de réserves « libre ».

Préavis clôturés en 2024

Le tableau ci-dessous présente de manière résumée les divers préavis bouclés au cours de l'exercice écoulé, les montants alloués, le total effectivement dépensé et la différence constatée.

Préavis	Résumé titre du préavis	Décision	TI alloué	TI effectif	Différence
12/2020	Réhab. grange La Chaux	26.10.20	164'500.00	181'051.75	16'551.75
18/2021	Modules provisoires	05.11.21	2'970'000.00	2'970'000.00	0.00
08/2022	Modules - complément	26.09.22	200'000.00	190'817.35	-9'182.65
	Modules - photovoltaïque	26.09.22	110'000.00	42'556.05	-67'443.95
10/2023	Crédit d'étude Centrale 3	25.09.23	132'000.00	133'774.95	1'774.95
11/2023	Edicule Pl. du Temple	25.09.23	190'000.00	184'184.65	-5'815.35
03/2024	Achat imm. Collège 5	18.03.24	2'215'00.00	2'209'815.90	-5'184.10

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2024

Le rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2024 est joint au présent document.



Conclusions

Au terme de ce rapport, nous nous plaignons à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil tout au long de l'année et nous le remercions de son appui.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés corses, ainsi qu'au personnel communal toujours autant sollicité par le volume des tâches à accomplir.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis sur la gestion et les comptes pour l'année 2024,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets,

d é c i d e

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2024 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire


A. Rouge


B. Demierre

